

L'Europe au féminin¹

Pascale JOANNIN – Directeur général de la Fondation Robert Schuman.

Malgré tous les discours, les engagements de nos dirigeants en faveur d'une vraie promotion des femmes et d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes, les actes ne suivent pas et les choses bougent donc encore trop lentement.

En Europe, les femmes sont plutôt mieux loties que dans les autres parties du monde. Le continent européen reste celui des femmes, celui où leur place dans la société, sans être parfaite, est la meilleure. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que l'égalité de traitement à tous les niveaux soit réellement assurée.

Dans les gouvernements, la Grèce et le Portugal se sont distingués cette année en désignant de nombreuses femmes à l'issue de leurs élections à l'automne. De la 22^e place que les 2 pays occupaient *ex aequo* fin 2008, ils passent à la 8^e place *ex aequo* fin 2009. En revanche, le remaniement ministériel en France en juin a été fatal aux femmes et la France qui occupait la 5^e place du classement, il y a un an, chute à la 17^e place !

Dans les institutions européennes, le Parlement européen, issu des élections de juin dernier, progresse puisqu'il compte désormais 257 femmes, soit près de 35% (contre 31% il y a un an). Et ce malgré la réduction du nombre de députés (732 contre 785 auparavant). En revanche, nous ne pouvons pas en dire autant de la Commission européenne. La Commission Barroso I comptait 10 femmes en mai 2009² ; la Commission Barroso II n'en comprend plus que 9. C'est une régression.

Faut-il rappeler que les femmes représentent plus de la moitié de la population européenne ? Si nos dirigeants veulent que les institutions européennes soient proches des citoyens, elles doivent être représentatives de la société et respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, inscrit depuis l'origine dans les traités européens.

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a ouvert ses portes à Vilnius le 16 décembre 2009. Cette agence a été créée pour apporter un soutien aux États membres et aux institutions européennes dans leurs efforts de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et de sensibilisation aux questions d'égalité. Elle devrait donc les inciter à prendre des mesures audacieuses pour définir un véritable modèle européen de parité.

Car l'Europe constitue peu à peu un modèle pour d'autres continents où la place des femmes reste encore précaire, sans parler des très nombreux pays où les droits des femmes sont bafoués. Promouvoir les droits des femmes, c'est vraiment l'un des moyens efficaces de faire progresser la civilisation et de conforter la démocratie. Finalement, le premier des droits de l'Homme, c'est le droit de la femme.

¹ Ce texte est extrait de *L'état de l'Union 2010. Rapport Schuman sur l'Europe*, Éditions Lignes de Repères, Paris, février 2010, p. 192-200.

² M. Wallström, V. Reding, N. Kroes, M. Fischer-Boel, D. Grybauskaite, D. Hübner, B. Ferrero-Waldner, M. Kuneva, C. Ashton, A. Vassiliou.

Les femmes dans la vie économique

Les femmes ont peu à peu conquis tous les secteurs professionnels : dans l'Union européenne, en moyenne 58,3% des femmes travaillent. Cependant, 31,2% des femmes travaillent à temps partiel, soit un pourcentage quatre fois plus élevé que chez les hommes. De même, il faut noter que l'emploi des femmes ayant des enfants chute de 12 points alors que celui des hommes augmente dans le même temps de 7 points. Il s'agit là du reflet du partage inégal des responsabilités parentales et de l'insuffisance des infrastructures d'accueil des enfants. Davantage doit être entrepris pour permettre une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Par ailleurs, à qualification égale, les femmes restent encore trop souvent moins bien payées que les hommes (écart moyen de 17,4% dans l'Union), ce qui constitue une vraie discrimination.

Les femmes sont aussi plus diplômées que les hommes ; elles ont obtenu 58,9% des diplômes des universités de l'Union européenne l'an dernier. Bien qu'elles soient hautement qualifiées et toujours plus nombreuses sur le marché du travail, elles restent encore minoritaires dans les postes à responsabilité des entreprises et des organes politiques, notamment au plus haut niveau. Moins de 30% de femmes en moyenne occupent des postes à responsabilité.

Dans les entreprises les plus importantes cotées en bourse, 11% des femmes en moyenne (27% en Suède et 24% en Finlande) siègent dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises européennes et 3% seulement en sont les présidentes (15% en Bulgarie). Seule la Norvège en totalise plus de 42% grâce à une loi adoptée en 2004. La France réfléchit³ à un dispositif équivalent.

Toutes les Banques centrales des 27 États membres sont dirigées par des hommes. En moyenne, les organes décisionnels les plus élevés des Banques centrales comptent 18% de femmes (41% en Suède). Dans 5 États membres (Allemagne, Autriche, Chypre, Luxembourg et Slovaquie), les organes décisionnels les plus élevés de chaque banque comprennent seulement des hommes.

Les 3 institutions financières européennes (Banque centrale européenne, Banque européenne d'investissement et Fonds européen d'investissement) sont toutes dirigées par des hommes et seules 11% de femmes y occupent une position influente.

Dans les administrations centrales des 27 États membres, les femmes occupent 25% des emplois de niveau 1 (52% en Slovaquie) et 33% des emplois de niveau 2 (74% en Slovaquie). Dans les administrations européennes, les femmes représentent 17% des emplois de niveau 1 (directeurs généraux) et 25% des emplois de niveau 2 (directeurs, conseillers). Sur les 22 agences européennes, 5 sont présidées par des femmes et 6 sont dirigées par des femmes. 5 femmes président la Cour des Comptes de leur pays (Chypre, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Suède). La Cour des Comptes européenne comprend 4 femmes.

Dans le secteur judiciaire, les femmes représentent en moyenne 27% des membres des Cours européennes. Aucune n'est présidée par une femme. La Cour de Justice des Communautés européennes comprend 4 femmes juges. Elles sont 31% dans les Cours Suprêmes des États membres (100% au Luxembourg) et 5 femmes les président (Autriche, Luxembourg, Finlande, République tchèque, Roumanie). 1 femme préside la Cour Administrative allemande et 3 la Cour Constitutionnelle de leur pays (Espagne, Luxembourg, Slovaquie).

³ <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse/dossiers-presse/commission-nationale-negociation-collective-cnnc-egalite-professionnelle-hommes-femmes.html>

Comparaison des femmes dirigeantes dans les entreprises (en %)

Pays	Nombres d'entreprises étudiées	% d'entreprises avec dirigeantes	% dirigeantes
Norvège	487	100	44
Suède	180	76,1	21,9
Finlande	100	66,7	16,8
États-Unis	500	86,8	15,2
Afrique du Sud	380	67	14,6
Canada	500	60	13
Danemark	109	55,4	12,5
Pays-Bas	19	79	12,3
Royaume-Uni	100	75	12,2
Irlande	6	83	10,1
France	40	85	9,4
Nelle Zélande	100	40	8,7
Australie	200	49	8,3
Espagne	35	74	8,3
Islande	100	29	8
Belgique	20	55	8
Turquie	30	-	8
Allemagne	44	82	7,8
Suisse	23	57	6,6
Grèce	9	56	6
Autriche	20	35	6
Inde	2,308	26	4,9
Portugal	20	30	3
Koweït	177	-	2,7
Oman	128	-	2,3
Italie	23	30	2,1
Jordanie	50	14	2
Japon	100	16	1,4
Bahreïn	46	-	1
E.A.U	101	-	0,8
Qatar	38	-	0,3
Arabie Saoudite	94	-	0,1

Source : www.globewomen.org

Les femmes dans la vie politique

En politique, si les choses évoluent peu à peu, cette évolution dépend exclusivement de la bonne volonté des dirigeants qui sont très majoritairement des hommes.

Dans les assemblées, locales ou nationales, qui sont pourtant censées représenter l'ensemble de la population, les femmes restent encore sous-représentées : selon l'Union interparlementaire (UIP)⁴ 3 au 30 novembre 2009, sur les 44 741 membres que comptent les parlements dans le monde (chambres basses et hautes confondues), on dénombre 8 208 femmes, soit une proportion de 18,6%. Ce sont les pays scandinaves qui ont la proportion de femmes parlementaires la plus élevée (42,5%). Viennent ensuite l'Union européenne (24,04%) suivie des Amériques (22,4%), de l'Asie (18,5%) et de l'Afrique subsaharienne (17,6%). Les pays arabes ne comptent que 10% de femmes parlementaires.

D'où la prise de conscience depuis quelques années et l'encouragement à promouvoir et à soutenir la parité selon laquelle les femmes doivent désormais obtenir, au besoin par la loi, la même place que les hommes dans la vie publique. Le concept de parité stipule que les postes ouverts aux élections soient répartis de manière égale entre les hommes et les femmes. Il s'impose dans plusieurs pays. S'il ne constitue sans doute pas la solution idéale, il a permis le déblocage de situations qui, autrement, n'auraient pas évolué.

Pour le nombre de femmes élues dans les Parlements, les pays européens occupent 6 des 10 premières places du classement mondial. Selon l'Union interparlementaire (UIP)⁵ au 30 novembre 2009, sur ces 6 pays, 4 sont des États membres de l'Union européenne (Suède, Finlande, Danemark, Pays-Bas), les 2 autres étant la Norvège et l'Islande. Il en va de même pour le nombre de femmes qui président une des chambres du Parlement. Sur les 36 femmes recensées par l'UIP⁶ au 30 novembre 2009, 13 sont Européennes dont 7 issues d'États membres de l'Union européenne (Autriche, Bulgarie, Estonie, Lituanie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Roumanie), 8 représentent des îles des Caraïbes, 8 des États d'Afrique, 4 des États d'Asie et 3 des États des Amériques.

Depuis le 1er janvier 2010, la moyenne des femmes au sein des Parlements de l'Union européenne s'établit à 24,15%. Les disparités entre la Suède, qui compte 46,99% de députées, et Malte, qui n'en a que 8,70%, sont grandes. L'Union européenne est devancée par l'Australie 27,33%, mais elle reste devant le Canada 22,07%, les États-Unis 18,16% et le Japon 11,25%.

⁴ <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>

⁵ <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>

⁶ <http://www.ipu.org/wmn-f/speakers.htm>

**Femmes au sein des 27 Parlements nationaux (chambres basses ou uniques)
(26 janvier 2010)**

	État membre	Parlement	Date de l'élection	Sièges totaux	Nombre de femmes	%
1	SUÈDE	Riksdag	2006	349	164	46,99
2	PAYS-BAS	Tweede Kamer	2006	150	62	41,33
3	FINLANDE	Eduskunta	2007	200	80	40,00
4	DANEMARK	Folketinget	2007	179	67	37,43
5	BELGIQUE	La Chambre	2007	150	56	37,33
6	ESPAGNE	Congreso	2008	350	128	36,57
7	ALLEMAGNE	Bundestag	2009	622	204	32,80
8	AUTRICHE	Nationalrat	2006	183	51	27,87
9	PORTUGAL	Assembleia da Republica	2009	230	64	27,83
10	ESTONIE	Riigikogu	2007	101	23	22,77
11	LETTONIE	Saeima	2006	100	22	22,00
12	BULGARIE	Narodno Sabeanie	2009	239	51	21,34
13	ITALIE	Camera dei Deputati	2008	630	134	21,27
14	POLOGNE	Sejm	2007	460	94	20,43
15	LUXEMBOURG	Chambres des Députés	2009	60	12	20,00
16	ROYAUME-UNI	House of Commons	2005	644	125	19,41
17	SLOVAQUIE	Narodna Rada Slovenskej Republiky	2006	150	29	19,33
18	LITUANIE	Seimas	2008	141	27	19,15
19	FRANCE	Assemblée Nationale	2007	577	109	18,89
20	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Poslanecka Snemovna	2006	200	36	18,00
21	GRÈCE	Vouli	2009	300	52	17,33
22	SLOVÉNIE	Zbor	2008	90	12	13,33
23	IRLANDE	Dáil Éireann	2007	166	22	13,25
24	CHYPRE	House of Representatives	2006	56	7	12,50
25	ROUMANIE	Camera Deputaților	2008	334	38	11,38
26	HONGRIE	Az Ország Haza	2006	385	43	11,17
27	MALTE	Kamra Tad Deputati	2008	69	6	8,70
	TOTAL			7115	1718	24,15

Source : Fondation Robert Schuman ©

Dans les gouvernements, les femmes représentent en moyenne dans l'Union européenne 26,12% des ministres. La Finlande est le seul pays qui compte plus de ministres femmes que de ministres hommes (60%), l'Espagne suivant avec 52,94%. Un seul gouvernement européen ne comprend aucune femme : la Hongrie.

Sept femmes sont actuellement Premier ministre de leur pays, dont 4 en Europe (Allemagne, Croatie, Islande, Ukraine), 1 au Mozambique, 1 au Bangladesh et 1 aux Antilles néerlandaises. Sept femmes sont Présidentes dont 3 en Europe (Irlande, Finlande et Lituanie où Dalia Grybauskaitė a été élue dès le 1er tour en mai dernier), 1 en Argentine, 1 en Inde, 1 au Libéria et 1 aux Philippines.

Enfin, les dirigeants européens ont confié *in extremis* et sous la pression l'un des postes à responsabilité de l'Union européenne à une femme. La fonction nouvelle de Haute Représentante pour la politique extérieure et de sécurité commune et de Vice-Présidente de la Commission européenne chargée des relations extérieures a été attribuée à Catherine Ashton. Elle devient la « ministre des Affaires étrangères de l'Union » comme l'est Hillary Clinton pour les États-Unis d'Amérique.

Femmes ministres* au sein des 27 gouvernements (au 1^{er} mars 2010)

	État membre	Date de l'élection	Ministres membres du gouvernement*	Nombre de femmes	%
1	FINLANDE	2007	20	12	60,00
2	ESPAGNE	2009	17	9	52,94
3	DANEMARK	2009	19	9	47,37
4	SUÈDE	2006	22	10	45,45
5	ALLEMAGNE	2009	16	6	37,50
6	AUTRICHE	2008	14	5	35,71
7	BELGIQUE	2008	15	5	33,33
8	PORTUGAL	2009	17	5	29,41
	GRÈCE	2009	17	5	29,41
10	POLOGNE	2007	18	5	27,78
11	LUXEMBOURG	2009	15	4	26,67
12	SLOVÉNIE	2008	19	5	26,32
13	PAYS-BAS	2006	12	3	25,00
14	ITALIE	2008	22	5	22,73
15	MALTE	2008	9	2	22,22
16	ROYAUME-UNI	2007	23	5	21,74
17	FRANCE	2007	19	4	21,05
18	LETTONIE	2007	15	3	20,00
	IRLANDE	2008	15	3	20,00
20	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2009	17	3	17,65
	BULGARIE	2009	17	3	17,65
22	SLOVAQUIE	2006	19	2	10,53
23	CHYPRE	2008	11	1	9,09
24	ESTONIE	2007	13	1	7,69
25	LITUANIE	2008	14	1	7,14
26	ROUMANIE	2009	17	1	5,88
27	HONGRIE	2009	16	0	0,00
	TOTAL		448	117	26,12

Source : Fondation Robert Schuman ©

* N.B.: Le Premier ministre est comptabilisé mais pas les Secrétares d'Etat.

Élu au suffrage universel direct depuis 1979, le Parlement européen a vu au fil du temps son rôle et ses pouvoirs s'accroître. Ils le seront encore avec le traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre dernier. Le nombre de femmes en son sein a augmenté ; elles sont beaucoup plus présentes au Parlement européen (34,92%) que dans les Parlements nationaux (24,04%). 1 seul État membre (Malte) n'y a pas envoyé de femmes.

Les femmes président 9 commissions et 8 délégations. 6 sont Vice-Présidentes du Parlement européen et 2 sont questeurs.

Deux femmes ont présidé le Parlement européen : Simone Veil de 1979 à 1982 et Nicole Fontaine de 1999 à 2001.

Les femmes investissent l'assemblée de Strasbourg qui devient incontournable au sein des institutions européennes. Elles maîtrisent de mieux en mieux le processus d'élaboration de la législation communautaire alors que celle-ci occupe dorénavant de plus en plus de place dans la loi et les règlements. Elles devraient donc œuvrer pour faire en sorte que l'égalité entre les hommes et les femmes ne soient plus un vain mot, mais une réalité. Certaines n'ont d'ailleurs pas hésité à manifester en novembre au moment des nominations pour que les dirigeants aient le courage de nommer une femme. La vigilance ne doit pas cesser.

Femmes au Parlement européen (16 novembre 2009)

Rang	Etat membre	Nombre de députés européens	Nombre de Femmes	%
1	Finlande	13	8	61,54
2	Suède	18	10	55,56
3	Estonie	6	3	50,00
4	Pays-Bas	25	12	48,00
5	Danemark	13	6	46,15
6	France	72	33	45,83
7	Autriche	17	7	41,18
8	Slovaquie	13	5	38,46
9	Lettonie	8	3	37,50
10	Allemagne	99	37	37,37
11	Belgique	22	8	36,36
	Hongrie	22	8	36,36
	Portugal	22	8	36,36
	Roumanie	33	12	36,36
15	Espagne	50	18	36,00
16	Bulgarie	17	6	35,29
17	Chypre	6	2	33,33
	Royaume-Uni	72	24	33,33
19	Grèce	22	7	31,82
20	Slovénie	7	2	28,57
21	Irlande	12	3	25,00
	Lituanie	12	3	25,00
23	Italie	72	16	22,22
24	Pologne	50	11	22,00
25	République tchèque	22	4	18,18
26	Luxembourg	6	1	16,67
27	Malte	5	0	0,00
	TOTAL	736	257	34,92

Source : Fondation Robert Schuman ©

Les femmes ne constituent pas une catégorie ou une minorité. Elles sont une composante de la population au même titre que les hommes et, pour cela, elles doivent voir leurs droits consacrés au plus haut niveau. Elles représentent même souvent la majorité de la population. En Europe, ce sont les hommes qui sont minoritaires !

Par voie de conséquence, la parité doit être une exigence. Pour être représentatives, les institutions parlementaires, gouvernementales, judiciaires et les structures dirigeantes des entreprises doivent comprendre autant de femmes que d'hommes. Sinon, elles seront déséquilibrées. Le XXe siècle a vu les femmes conquérir de nombreux droits, le XXIe siècle doit être le siècle des femmes.

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

La Fondation Robert Schuman, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.